

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 202-01 ET 226

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

**Règlement 202-01** modifiant le Règlement 202 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure, d'éclairage et d'aménagements d'espaces verts dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 1 980 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 16 août 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 1<sup>er</sup> septembre 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que l'article 9 du Règlement 202 : 28 septembre 2011

**Règlement 226** décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux modifié par procès-verbal de correction

Adoption par le conseil : 5 juillet 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 20 juillet 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'exclusion de l'article 12 : 28 septembre 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 30 septembre 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier